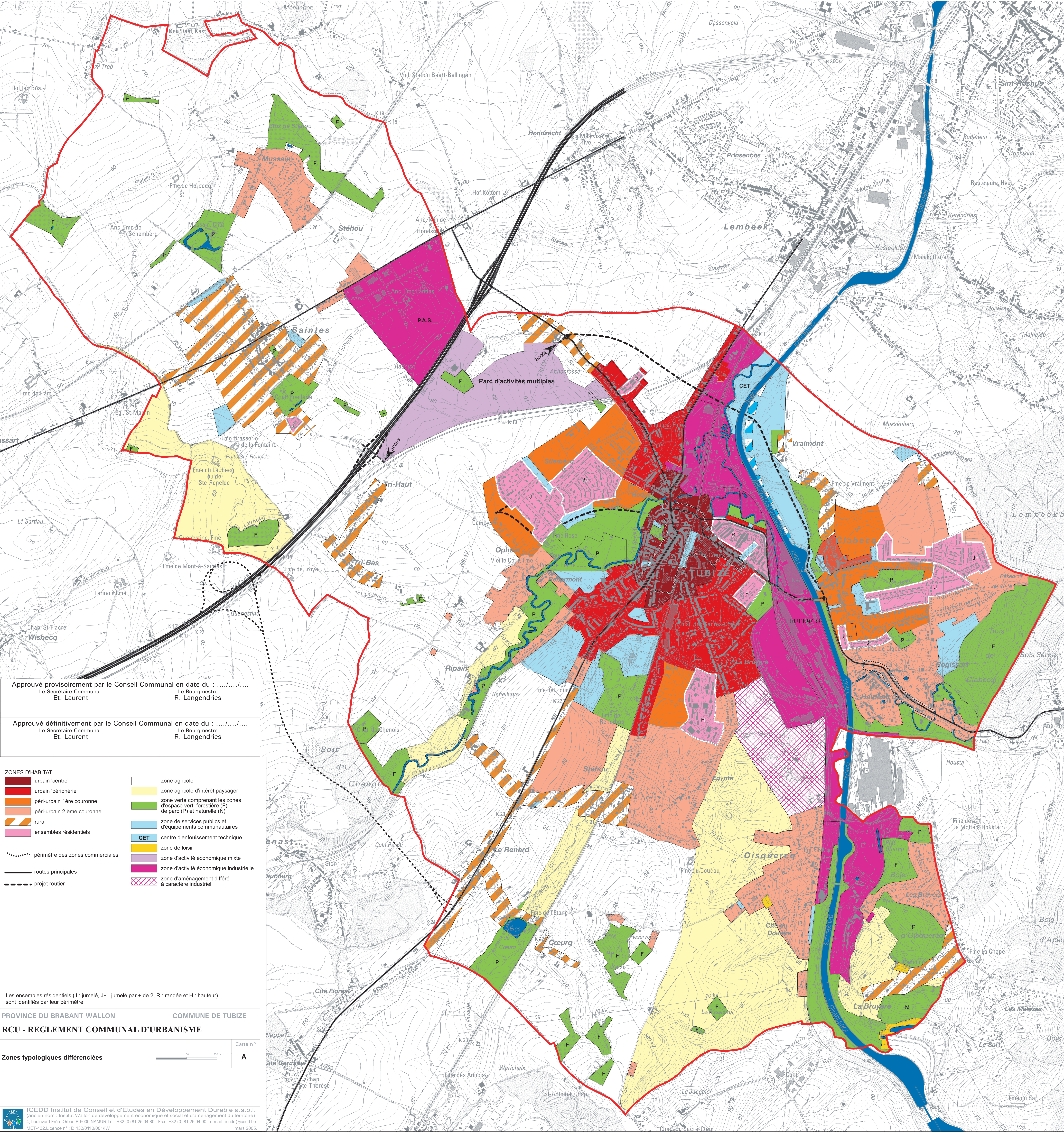




Approuvé provisoirement par le Conseil Communal en date du :
Le Secrétaire Communal
Et. Laurent

Approuvé définitivement par le Conseil Communal en date du :
Le Secrétaire Communal
Et. Laurent

- urbain 'centre'

urbain 'périphérie'

péri-urbain 1ère couronne

péri-urbain 2ème couronne

rural

ensembles résidentiels

zone agricole

zone agricole d'intérêt paysager

zone verte comprenant les zones d'espace vert, forestière (F), de parc (P) et naturelle (N)

zone de services publics et d'équipements communautaires

CET

centre d'enfouissement technique

zone de loisir

zone d'activité économique mixte

zone d'activité économique industrielle

zone d'aménagement différé à caractère industriel
-

.....

.....

.....

.....

.....
- Les ensembles résidentiels (J : jumelé, J+ : jumelé par + de 2, R : rangée et H : hauteur) sont identifiés par leur périmètre
- PROVINCE DU BRABANT WALLON
RCU - REGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME
- Zones typologiques différenciées
- ICEDD Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable a.s.b.l.
(ancien nom : Institut Wallon de développement économique et social et d'aménagement du territoire)
4, boulevard Frère Orban B-5000 NAMUR Tél : +32 (0) 81 25 04 80 - Fax : +32 (0) 81 25 04 90 - e-mail : icedd@icedd.be
MET-432 Licence n° : D.432/011/0/001/NW
mars 2005